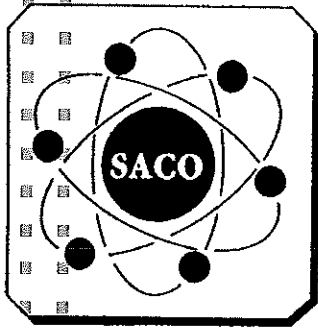


DÉPARTEMENT DE L'ISERE



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

OJ 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OBJET :

SPANC –
Administratif 2013

Compte L'an deux mille quatorze, le 11 février, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie annexe de Mont de Lans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT : J. DUSSERT, A. GUILLOT AURIS : JL. PELLORCE BESSE : JR. OUGIER BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD SIVOM 2 ALPES : P. BALME, S. GRAVIER, B. NALLET, J.COING LE FRENEY : R. VEYRAT, C. PICHOU LA GARDE : P. GANDIT, M. EYMIEUX HUEZ : D. FRANCE LIVET GAVET : G. BOUDINET, A. BLETON MIZOEN : A. JOUANNY OZ :R. PASSOUD, A. BEURRIER VAUJANY : A. GIEU VILLARD RECLUS : J. RICHARD VILLARD REYMOND : D. LARTAUD SECHILLENNE : C. MATHIEU ST BARTHELEMY SECHILLENNE : G. STRAPPAZZON LA MORTE : A. MISTRAL, R. MISTRAL

Le Conseil Syndical du SACO, Réuni sous la Présidence de Daniel FRANCE,

Délibérant sur le compte de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Président du SACO,
Après s'être fait présenter le compte administratif,

DONNE ACTE au Président du compte administratif du service SPANC du SACO, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	EUROS
Résultats de clôture de 2012	- 4 223.56
Résultat de l'exercice 2013	4 550.65
Résultat cumulé au 31/12/2013	327.09

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APF : 410 Z

nos imprimés sont produits par l'atelier d'impression adhérent IMPRIM'VERT

Mod. 540330 - 09/10 f.f.ereg.e.d.s

Résultat des restes à réaliser	0
Cumul Global	327.09

SECTION D'EXPLOITATION :

	EUROS
Résultats de clôture de 2012	- - 6 247.09
Part affectée à l'investissement en 2013 c/1068 de 2013 (rappel)	0
Net disponible au titre de l'excédent Reporté	- 6 247.09
Résultat de l'exercice 2013	- 960.08
Résultat définitif au 31/12/2013	-7 207.17

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

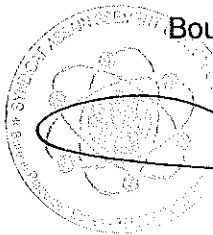
- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Section d'investissement	327.09
Section de fonctionnement	- 7 207.17
RESULTAT DE CLOTURE	- 6 880.08

PRECISE qu'en principe le budget du SPANC devrait s'équilibrer, or il est subventionné par le budget principal. Cependant, il est possible de subventionner un budget dans les 3 premières années de sa création.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME**

Bourg d'Oisans, le 11 février 2014



Le Président de séance,
Daniel FRANCE

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

SACO - Place de l'église - BP 50 - 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 - APE : 410 Z

pour imprimés sont produits par l'éditeur imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

M.55 540330 - 02/10 11-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100